



Si vous avez besoin de renseignements, n'hésitez pas à contacter Cezam en Bretagne ou la S.N.C.F

Centre d'Affaires de Bohalgo  
73 rue du G1 Weygand  
56000 VANNES  
Tél. : 02 97 47 49 09  
Fax : 02 97 47 43 84  
Courriel :  
accueil.morbihan@cezam-bretagne.com

Centre d'Affaires de La Découverte  
Bât.8  
39 rue de la Villeneuve  
56100 LORIENT  
Tél. : 02 97 88 33 80  
Fax : 02 97 88 33 84  
Courriel :  
billetterie.lorient@cezam-bretagne.com

## Comment bénéficier de près de 50% de réduction sur votre billet de train ?

### Billet de congé annuel + Chèques Vacances

Vous êtes salarié, retraité, vous voyagez seul ou avec votre conjoint et vos enfants.

Une fois par an vous pouvez effectuer un trajet aller/retour supérieur ou égal à 200 km dans le cadre du billet de congé annuel S.N.C.F.

Ce billet vous donne droit à une réduction de 25 %.

Si vous réglez la S.N.C.F. avec des chèques vacances, vous avez une deuxième réduction de 25 %

**Soit au total 44 % de réduction \***

**Vous n'avez pas de chèques vacances ? Achetez-en auprès de Cezam en Bretagne .**

\* sous réserve de disponibilité au moment de la réservation

### Comment procéder ?

Pour bénéficier du billet de congé annuel, c'est simple, vous retirez un formulaire billet de congé annuel auprès de la S.N.C.F., vous le faites remplir par votre employeur, vous venez à Cezam Morbihan acheter des chèques vacances, puis vous allez payer votre billet de train à la gare.

Exemple : vous partez en vacances (en France). Votre billet de train coûte 100 € en tarif plein.

100 € - 25 % (congé annuel) = 75 €

75 € - 25 % (chèques-vacances) = 56,25 €

Une fois les 2 réductions de 25 % cumulées, il ne vous coûtera que 56,25 €. Vous aurez donc besoin de 30 € de chèques vacances.

